

Grand angle



RÉPARTITION DES SALARIÉS DÉCLARÉS À LA CNSS EN 2014

TRANCHE DE SALAIRE (EN DH)	NOMBRE	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2013 (EN %)
Moins de 2000	759455	-2,3
2000 - 2334	540374	58
2334 - 2999	611604	-18,7
3000 - 3999	411621	9,8
4000 - 4999	181981	9,6
5000 - 5999	107700	7,9
6000 - 9999	192065	7,3
10000+	190926	5,2
Total	2.995.726	4,2

SOURCE : CNSS, 2015

Au Maroc, les inégalités entre revenus se creusent

● Un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail pointe du doigt la montée des inégalités au Maroc. Décryptage.

Le Maroc serait-il un îlot d'inégalités entre les revenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ? L'Organisation internationale du travail (OIT) apporte une réponse à cette question : ces inégalités ont connu une augmentation au Maroc durant la période 1990-2010. Durant ces deux décennies la tendance a été inverse dans le reste des pays de la région MENA. Notre pays voisin, l'Algérie a connu une stagnation de la situation des inégalités, alors que le reste de la région connaît une diminution de cet écart entre les revenus des plus riches et des plus pauvres à deux exceptions près. Le Maroc partage cette position avec le Liban et le Yémen, qui ont connu la même régression durant cette période. Le rapport de l'organisation onusienne décrypte les causes de cette montée des inégalités dans le pays.

Le rapport de l'OIT intitulé : Le marché du travail, les institutions et les inégalités, bâtit des sociétés plus justes pour le XXI^e siècle calcule les inégalités de revenus dans le monde selon le coefficient de Gini. Ce document constate que «les inégalités se sont creusées dans la plupart des pays industrialisés et en Asie, ainsi qu'en Inde, en Chine et dans certaines régions d'Afrique». A contrario, elles ont reculé dans l'essentiel de l'Amérique latine et dans quelques pays africains. Néanmoins, l'Amérique latine reste la région la plus inégalitaire au monde, juste après l'Afrique

austral. Au Maroc, plusieurs indicateurs confirment la hausse des inégalités.

La période 1990 et 2011 a été marquée par la réduction de la pauvreté monétaire. Elle est passée de 13,1% à 8,9% en 2011. En parallèle à cette dynamique, les inégalités se creusent comme en témoigne l'évolution négative de l'indice Gini. Ce coefficient synthétique calcule les inégalités de revenus (salaires, patrimoine, etc...). L'indicateur varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible. Malgré ou à cause de la croissance réalisée entre 2002 et 2007, le Maroc a enregistré un creuse-

ment des inégalités. De 0,393 en 1991, l'indice Gini est monté à 0,408. La période la plus forte de creusement des inégalités a été entre 1991 et 2001. Elle coïncide avec le Programme d'ajustement structurel (PAS). À la sortie de l'ajustement en 1997, les inégalités ont continué à se creuser mais à un rythme moins élevé. L'étude du Haut commissariat au Plan sur la mobilité sociale intergénérationnelle de 2011 révèle le caractère structurel des inégalités : le taux de la mobilité sociale ascendante est plus important parmi les hommes (43,7%) que parmi les femmes (17,9%) et plus répandu parmi les citadins 51,1% que parmi les ruraux (14,8%). L'amélioration des revenus salariaux contribue à réduire les inégalités. Au Maroc, cette amélioration est faible. Les derniers

chiffres de la CNSS sur l'évolution des tranches de salaires confirment ce constat. La répartition des salariés déclarés à la CNSS par tranche de salaires mensuels entre l'exercice 2013 et 2014 (voir tableau) montre que la tranche des bas salaires connaît les plus fortes évolutions, à la baisse et à la hausse. Au même moment, pour le reste des tranches, les évolutions sont stables, donc il y a une absence de mobilité sociale dans le secteur privé. Une situation analysée par le HCP : «Les différences du revenu salarial semblent résulter en partie des conditions auxquelles sont confrontés les individus et qui échappent à leur contrôle (inégalités des chances). À l'échelle nationale, les inégalités des chances contribuent à hauteur de 26,4% à l'inégalité des revenus salariaux», observe le HCP. La source majeure de l'inégalité des chances résulte du système d'éducation-formation. 31,3% de l'inégalité totale est due à la différence entre les niveaux scolaires des chefs de ménages.

Pour réduire les inégalités, l'OIT n'y va par quatre chemins. «Les pays doivent renforcer leurs institutions du marché du travail, pour inclure les institutions les plus courantes qui régulent le milieu de travail - négociation collective, salaire minimum, type de contrats de travail, réglementation sur le temps de travail - ainsi que des institutions qui permettent de redistribuer les revenus comme les pensions de retraite, les transferts vers les chômeurs et les pauvres et les services publics». Les auteurs du rapport soutiennent que les pays peuvent malgré la pression qu'exerce la mondialisation juguler les inégalités. Leurs travaux mènent à une conclusion importante : «Le coût du travail ne va pas résoudre le problème du chômage».

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemmaizi@leseco.ma

●●●
«Abaisser le coût du travail ne va pas résoudre le problème du chômage».

Inégalités, l'effet Piketty

«La montée des inégalités, qui a affecté à la fois la répartition des revenus entre capital et travail et entre les familles et les individus, a suscité des débats sur les causes et les remèdes possibles», écrit l'OIT en introduction de son rapport. L'intérêt grandissant pour la thématique de «l'inégalité» fait écho à l'ouvrage de l'économiste français Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, sorti il y a exactement une année aux États-Unis. Ce best seller s'inquiète «de la montée des inégalités» et propose une «révolution fiscale». Avec ce rapport, l'OIT apporte une réponse indirecte et un soutien aux recherches de Piketty.

Les recommandations de l'OIT pour le Maroc

● **Les recommandations de l'OIT pour réduire les inégalités de revenus au Maroc détruisent plusieurs mythes sur la relation entre emploi et réglementation.**

1 • Des politiques sociales redistributives

Ces politiques sont le principal outil dont disposent les gouvernements pour modifier la répartition des revenus. C'est l'une des recommandations de l'OIT, ces mesures permettent de lisser les revenus aux différentes étapes de la vie et prépare les travailleurs à affronter d'éventuels imprévus. «Beaucoup de pays en développement ont récemment amplifié leurs programmes d'assistance sociale, ce qui est une évolution bienvenue au vu de leur efficacité pour réduire la pauvreté», note l'OIT. Suite à la mise en place du RAMED et de l'indemnité pour perte d'emploi, le Maroc se trouve dans cette catégorie. L'organisation rappelle qu'en «raison du faible niveau des prestations, ces politiques doivent être complétées par d'autres mesures de protection sociale».

2 • L'accès aux services publics

«Les travailleurs ont plus de chances d'accéder à des emplois s'il existe des institutions du marché du travail favorables», insiste l'OIT. Par exemple, la mise à disposition de services publics de garde peut faciliter la capacité des

munération. «La multiplication des contrats de travail temporaires et de travail à temps partiel peut alimenter les inégalités selon la façon dont ils sont réglementés sur les marchés nationaux», prévient l'OIT. Dans cet ouvrage, les

auteurs remettent en question l'affirmation selon laquelle la réglementation du marché du travail temporaire nuirait au développement de ce secteur de travail.

PAR S.L

Les politiques sont le principal outil pour modifier la répartition des revenus.

femmes à obtenir et à conserver un emploi rémunéré avec des conséquences en termes d'égalité des sexes et de revenus. Quand ces services de garde ne sont pas fournis par les pouvoirs publics, les travailleuses ne peuvent pas entrer dans le marché du travail.

3 • La négociation collective

«La négociation collective et le salaire minimum sont deux institutions qui affectent directement les revenus des travailleurs, comprimant la répartition salariale globale en soutenant les salaires du bas de la pyramide salariale», analyse l'OIT. Cette organisation plaide pour un rôle des syndicats dans cette négociation. «Ils jouent un rôle dans la distribution des salaires et ils représentent les travailleurs dans les grands débats économiques et sociaux», défend l'OIT.

4 • Le contrat de travail

Le type de contrat de travail exerce aussi une influence sur les conditions de travail et de ré-